

# Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES OCEAN-MARAIS DE MONTS

46, Place de la Paix

CS 10721

85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

Téléphone : 02.51.58.07.89

Adresse internet : <http://www.omdm.fr>

E-Mail : [accueil@omdm.fr](mailto:accueil@omdm.fr)

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre :** Mission de suivi et d'animation d'un Guichet de l'Habitat « Espace Conseil France Rénov' » (OPAH et PTRE) en vue d'améliorer le parc de logements privés anciens sur le territoire de la Communauté de Communes Océan Marais-De-Monts

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de fournitures : Services

**Lieu principal de livraison :**

Sur le territoire de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts

Code NUTS : FRG05

**CPV**

71241000-9- Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 750 000 euros HT

L'accord-cadre a une durée maximale de 60 mois.

Une retenue de garantie est prévue. Son taux par rapport au montant de l'accord-cadre est de 5 %.

Cette retenue de garantie peut être remplacée par une garantie à première demande ou éventuellement une caution personnelle et solidaire.

**Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

**Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

**Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du travail

**Renseignements concernant la capacité économique, financière et professionnelle de l'entreprise :**

- Le chiffre d'affaires global et les chiffres d'affaires concernant les prestations objets du contrat ainsi que les effectifs moyens annuels pour chacune des trois dernières années
- Présentation des principaux services effectués au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date et le destinataire
- Liste des implantations territoriales
- Agrément délivré par l'ANAH
- Agrément « Mon Accompagnateur Rénov' »
- Licence pour l'utilisation d'un logiciel 3CL 5 usages DPE
- Qualification RGE « audit »

**Procédure : Appel d'offre ouvert**

Offre économiquement la plus avantageuse.

Commun aux deux lots:

Critère prix : 40%

Critère technique : 60%

**Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : 2023-13

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/09/2023*

*Date limite de réception des offres : 02/10/2023 à 12:00*

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif et virement bancaire.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Nantes

**Introduction des recours :** Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (CJA), peuvent être formés devant la juridiction visée les recours suivants :

- un référé précontractuel, jusqu'à la signature du marché (art. L.551-1 et R.551-1 à R.551-6 CJA),
- un référé contractuel (art. L.551-13 et R.551-7 à R.551-10 CJA) à compter de la signature du marché et dans un délai de trente-et-un jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché,
- un recours en contestation de validité du marché, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 16/07/2007, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché, assorti le cas échéant, d'un référé suspension (art. L.521-1 CJA),
- un recours en contestation de validité de la décision et du contrat l'arrêt du Conseil d'Etat du 04/04/2014 (recours tarn et garonne). Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours en pleine juridiction contre la passation de ce marché devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, y compris en faisant valoir, devant le juge du contrat, l'illégalité des actes « détachables » comme la présente décision.

Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel « Legifrance - le service public de la diffusion du droit » : <http://www.legifrance.gouv.fr>

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**